

CONDITIONS DE PARTICIPATION

I - CONDITIONS GENERALES

1-1/ INSCRIPTION

- Un accusé de réception vous est adressé dès réception du bulletin d'inscription ;
- Une convention de formation établie en 2 exemplaires vous est adressée ;
- Un exemplaire de la convention est à retourner signé et revêtu du cachet de l'établissement à la société AXIS CONSULTANTS.

La convention présentée ci-devant propose des interventions dont la durée est exprimée en "Journée" ou en « demie journée »

- Les prix sont exprimés en Euro (organisme non assujetti à la TVA).
- Les prix de formation sur site (intra-entreprise) se composent de :
 - l'intervention du Formateur ;
 - les frais de déplacements et subsistance du formateur (suivant site défini aux Conditions Particulières);
- les dossiers et supports pédagogiques remis aux stagiaires.
- Validité de l'offre : 3 mois
- Révision de prix :
 - les stages seront facturés sur la base de la convention signée entre les parties.
- Facturation :
 - les stages seront facturés au terme de l'action de formation.
 - Les stages dispensés sur plus d'un mois : les factures seront éditées au terme de chaque session.
- Règlement :

sera versé A l'issue d'un délai de 15 jours avant le début de l'action le client devra soit verser un acompte de 30 % soit produire l'accord de financement de l'organisme collecteur agréé.

Le solde du prix de la formation sera exigible à compter dans un délai de 30 jours à compter du terme de l'action de formation.

Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par AXIS CONSULTANTS le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Annulation, absence ou abandon de stage :

- *Toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à la Société AXIS CONSULTANTS **au moins 30 jours** avant le début de la formation.*
- *Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation la Société AXIS CONSULTANTS facturera un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation.*
- *En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.*

- *La société AXIS CONSULTANTS se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée, sans aucune indemnité ou pénalité au profit de l'établissement ou du stagiaire.*

1-2/ DEROULEMENT DE LA FORMATION

- **DEROULEMENT DE LA FORMATION**

AXIS CONSULTANTS s'engage à réaliser les actions de formation professionnelles conformément à un programme pré établi qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

- **LIEU DE LA FORMATION**

L'action de formation sera réalisée dans le cadre d'une action INTER dans les locaux de la société AXIS CONSULTANTS, situés à Marseille (centre ville : Maison de l'Avocat, et centre Euro-méditerranée), à Aix en Provence, à la Ciotat... , ou dans le cadre d'une action INTRA au siège de l'établissement d'accueil.

- **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Le nombre de stagiaires ne pourra excéder plus de **16 personnes**.

Le remplacement sur un même stage par un autre stagiaire est accepté à tout moment. Pour tout empêchement, le report d'inscription pour un même stagiaire est possible sur un autre stage portant sur un thème identique, à la condition que AXIS CONSULTANTS soit informé dans un délai de 15 jours avant le début de la session.

Au delà AXIS CONSULTANTS a la possibilité de considérer le désistement comme une résiliation du contrat.

- **CONVOCATION DES STAGIAIRES**

La convocation sera adressée 1 mois avant l'ouverture de la session au responsable de formation pour transmission aux stagiaires.

La convocation précisera toutes les modalités : dates, planning horaire, lieu et heure d'accueil, le programme prévisionnel de l'action de formation et le livret pratique d'accès au Centre de Formation.

Les possibilités d'hébergement ne sont fournies qu'à titre indicatif en vue d'aider le stagiaire à organiser son séjour.

- **VALIDATION DE LA FORMATION**

Une attestation de stage est adressée à l'établissement en deux exemplaires à l'issue de la formation.

- **EVALUATION DE STAGE**

Une fiche d'appréciation de l'action de formation est remplie par chacun des participants à l'issue du stage.

Des actions correctives peuvent ainsi être mises en œuvre afin d'éviter le renouvellement des non conformités et afin d'améliorer en permanence la qualité des formations proposées par AXIS CONSULTANTS.

- **DIFFERENDS EVENTUELS**

Si une contestation ou un différend ne peut faire l'objet d'un règlement amiable, les parties conviennent que les juridictions judiciaires et/ou administratives de MARSEILLE seront reconnues comme seules territorialement compétentes.

- **RESPONSABILITE CIVILE DE AXIS CONSULTANTS**

AXIS CONSULTANTS a souscrit une police d'assurance garantissant sa propre responsabilité civile au cas où celle-ci serait engagée du fait de ses formateurs et de ses matériels

• **ASSURANCE ETABLISSEMENTS ET STAGIAIRES**

L'établissement d'accueil déclare sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile, pour son compte, celui de ses préposés aux fins de garantir les «sinistres accidentels » (fait soudain, fortuit, imprévu et indépendant de la volonté de l'assuré) pouvant survenir à l'occasion d'activités de formation professionnelles organisées dans son enceinte.

En outre l'établissement d'accueil déclare sur l'honneur avoir informé chaque stagiaire en ce qui concerne sa couverture contre les risques d'accidents au cours d'activités organisées par l'établissement dans son enceinte ou dans les locaux de l'organisme prescripteur.

Ainsi **AXIS CONSULTANTS** se réserve le droit de demander aux stagiaires participant à une formation inter de justifier d'une police d'assurance « responsabilité civile » qui assurera la prise en charge des dommages qu'ils provoqueraient de leur fait sur les lieux d'activités du stage.

*Toute inscription est soumise aux présentes conditions sauf dérogation expresse et formelle de la part de la société **AXIS CONSULTANTS**.*

II/ CONDITIONS FINANCIERES

Le coût d'une journée de formation est celui visé dans la présentation générale en ligne ou dans le catalogue (organisme non assujetti à la TVA) et comprend le forfait intervention, le matériels et la remise de documents remis aux stagiaires et sont exclus les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance,

Dès la fin du stage seront envoyées directement au Service Formation la facture en trois exemplaires, l'attestation de présence et la feuille d'émargement du stagiaire.

Les frais pédagogiques varient selon le type de stage et sa durée. Ils sont précisés sur chaque descriptif de stage.

Le tarif inclut :

Les frais d'enseignement, frais de matériel pédagogique et son transport, les frais de transport et d'hébergement de l'intervenant.

Modalités de règlement :

L'établissement signataire s'engage à effectuer le règlement du prix de la formation au terme de l'action sur production des feuilles d'émargement et des évaluations des stagiaires.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions particulières de la convention de formation.

Pour **AXIS CONSULTANTS**

**ETABLISSEMENT
(lu et approuvé)**

STAGIAIRE (Inter)

Fait à
Le